

H U M E U R D E B L E

MOINS, MOINS ET MOINS

Moins de prix, moins de compensations (aides) de baisse de prix et moins de production, via une obligation de jachère permanente, notamment. Ainsi la Commission européenne, dans ses propositions de réforme de la PAC, conçoit-elle la réponse de l'Europe aux différentes formes de dumping financier aux Etats-Unis, social et environnemental ailleurs qui affectent les marchés agricoles.

Les exploitations françaises sont particulièrement visées. Elles ne font guère partie des 75 % d'exploitations européennes qui échapperaient à la modulation des compensations. Elles bénéficieraient peu, par ailleurs, des retombées de cette modulation : la Commission souhaite qu'elles soient concentrées dans les pays de l'U.E. les plus extensifs et les plus pauvres.

La vision française de l'agriculture -celle d'une agriculture économique générant activités et présence internationale en même temps qu'équilibre du territoire- est donc particulièrement mise à mal. Comme elle l'est aux yeux de divers pays de l'Union européenne, la production agricole semble être devenue secondaire, voire néfaste, du point de vue de la Commission. Peut-on réellement croire qu'il y aura suffisamment d'activités de rechange pour animer les campagnes et que de maigres aides au développement rural suffiraient à compléter une production extensive (donc à faible revenu et faible taux d'emploi/hectare) pour "tenir" l'espace rural ?

MARCHÉS

UN MARCHÉ 2002 SUSCEPTIBLE DE SOURIRE AU BLÉ FRANÇAIS

L'U.E. est cette année le seul grand producteur-exportateur de blé à voir progresser sa production (+ 14,7 % contre -23 % en Australie, -23 % au Canada, -15 % aux Etats-Unis et -21 % en Argentine, selon le CIC). Dans l'U.E., par ailleurs, la France se distingue par une proportion très élevée de blés de qualité meunière (92 %), à l'inverse de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, très affectées par les intempéries.

La France se trouve ainsi plutôt correctement positionnée, en particulier sur le marché mondial (hors U.E.), où l'offre de qualité sera moindre que d'habitude. En revanche, les blés allemands et britanniques, davantage destinés à l'alimentation animale sont exposés à plus forte concurrence : les blés fourragers d'origine mer Noire sont à nouveau abondants et toujours aussi compétitifs, y compris sur le territoire communautaire, en attendant un régime des droits de douane plus efficace.

A titre d'illustration pour l'U.E., la comparaison de la période 01/07/02 - 04/09/02 à la même période de 2001 fait ressortir une progression des engagements à l'export de 1,862Mt à 3,366 Mt, tandis que les autorisations ("certificats") d'importation sont passées de 0,483 à 1,646 Mt. Quant à la France, elle a déjà vendu en 2 mois 960 000 tonnes de blé à l'Egypte, l'un des tout premiers importateurs mondiaux, soit davantage que les 800 000 tonnes vendues durant la totalité de la campagne précédente (01/07/01 au 30/06/02).

BONNE PROGRESSION DE LA TRAÇABILITÉ DES CÉRÉALES EN FRANCE

Les chartes de production "Céréales de France" proposées par l'ITCF (institut technique des céréales) et l'IRTAC progressent vite. En 2002, pour leur seconde année de mise en œuvre, plus de 60 organismes de collecte de céréales (coopératives et négociants en grains) y ont adhéré, emmenant dans cette démarche 16 000 producteurs. Les surfaces cultivées sous charte s'élèvent à environ 400 000 hectares. En 2001, les chiffres étaient de 32 organismes de collecte, 2 800 producteurs et 50 000 ha environ.

Les chartes de production (blé tendre, blé dur, orge, maïs) ont été élaborées en commun par les acteurs de la filière céréalière, depuis les producteurs jusqu'aux transformateurs. Elles visent à améliorer le positionnement des céréales sur le marché en donnant des gages sur leur qualité et leurs conditions de production au regard de la protection de l'environnement).

Des logiciels ont en conséquence été mis en place par différentes entreprises spécialisées afin d'assurer la traçabilité des céréales produites sous charte. Au moyen de ces outils, les agriculteurs enregistrent leurs interventions (pratiques culturales, analyse des sols etc.) et les organismes de collecte auxquels ils livrent valident la cohérence entre ces interventions et les référentiels des chartes. Il existe également des logiciels d'autodiagnostic grâce auxquels les producteurs peuvent en permanence s'évaluer par rapport à ces référentiels.

PEU DE RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES CÉRÉALES VENDUES EN EUROPE

Les céréales commercialisées en Europe et, parmi elles, en France, contiennent peu de résidus de pesticides. C'est ce que font ressortir les résultats de l'étude publiée en mai dernier par la Commission européenne sur la présence de ces résidus dans les fruits, légumes et céréales en 2000 en Europe.

Les chiffres les plus souvent retenus lors de cette publication ont été des chiffres globaux, qui faisaient ressortir qu'en Europe et en France, il y avait eu des dépassements respectifs de 4 % et 7,7 % de la Limite Maximale de Résidus dans les échantillons analysés (42 631 échantillons pour l'Europe, 4 000 pour la France).

Pour les céréales en réalité, les résultats de l'étude sont nettement inférieurs. En France la LMR n'a été dépassée que pour un seul des 277 échantillons analysés, soit une proportion de 0,35 %. Dans les autres pays qui ont fourni des chiffres détaillés, les proportions sont de 0 % pour le Luxembourg, l'Irlande (12 échantillons) et l'Autriche (7 échantillons) ; de 0,3 % pour l'Italie (340 échantillons); enfin, de 2 % pour le Danemark (340 échantillons) et 2,8 % pour l'Allemagne (320 échantillons).



Gratuit

www.agpb.fr

Abonnez-vous aux e-mail d'information de l'AGPB

Vous pouvez recevoir de l'AGPB des e-mail vous avisant immédiatement des mises en ligne d'informations et de publications sur son site www.agpb.fr. Quelques instants suffisent pour s'inscrire sur le site à cette fin, comme l'ont déjà fait de nombreux décideurs, élus, journalistes, étudiants, agriculteurs, collaborateurs d'organisations agricoles etc...

Des mentions vous renvoyant au formulaire ad-hoc figurent à plusieurs endroits du site : coins inférieurs droits de la page d'accueil et de la page Actualités-Nouveautés du site, haut de la page Prix-Cotations. L'inscription est gratuite.

POLITIQUE AGRICOLE

AUX ETATS-UNIS, DES AIDES MOINS PLAFONNÉES QU'IL N'Y PARAÎT

La loi agricole américaine promulguée mi-mai a fixé à 360 000 \$ maximum par personne le plafond d'aides attribuables à la production. Un mécanisme permet en réalité de dépasser ce plafond. Il concerne la partie des subventions versées aux agriculteurs au titre du "marketing loan". Le "marketing loan" est l'emprunt que contracte un producteur de grandes cultures auprès de l'administration américaine sur la base d'un montant par tonne défini réglementairement, le "loan rate". Quand le prix de marché par tonne est inférieur au "loan rate" le remboursement de l'emprunt, auquel l'emprunteur peut décider de procéder à tout moment, s'effectue seulement sur la base de ce prix. D'où un gain pour le producteur, dit subvention de marketing loan, en principe plafonné à 150 000 \$ par personne.

Les règles permettent cependant d'échapper au plafonnement dès lors que le producteur rembourse son emprunt non en cash mais sous forme de "certificats génériques" achetés à l'administration, représentatifs de tonnages de produits détenus ou contrôlés par elles. Ces certificats étant achetés sur la base du prix de marché des produits, le remboursement coûte la même chose au producteur qu'un remboursement en cash. En revanche, la subvention résultant de la différence entre le montant emprunté et le montant remboursé n'est alors pas plafonnée.

ENVIRONNEMENT

BIO-MASSE ET ÉNERGIE : LE CEA PRIVILÉGIE LES CARBURANTS

Après les débats du Sommet de la Terre sur les énergies renouvelables, il importe de souligner les préconisations d'un rapport établi en France au printemps dernier sur le thème "Biomasse et énergie" par le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). Mentionnant l'écart qui sépare notre consommation d'énergie primaire fossile -150 millions de tep (tonnes d'équivalent pétrole)- et celle d'énergie provenant de la biomasse -10 Mtep- le rapport estime à 25 Mtep notre potentiel supplémentaire d'énergie ex biomasse.

Pour le CEA, c'est surtout en utilisant la biomasse à des fins de production de carburant que ce résultat devrait être recherché. S'il ne dénie pas l'intérêt d'une progression de la production de biocarburants dans ce but, le CEA privilégie une transformation de la biomasse en carburants de synthèse via des procédés thermochimiques, gazéification en particulier. Cette voie procurerait, selon lui, un rendement supérieur. De la sorte, fait ressortir le rapport, l'on pourrait produire l'équivalent de 20 % à 50 % des carburants actuellement consommés en France, en fonction des conditions

de mise en œuvre. A cette fin, le CEA propose des études, des investissements matériels et humains et des synergies entre organismes.

Dans l'optique d'une production supplémentaire de 25 Mtep ex biomasse d'ici 10 ans, la part provenant des céréales pourrait être du tiers, d'après les premières approches de l'AGPB.

INFO CHIFFRES

COMMERCE EXTÉRIEUR CÉRÉALIER DE LA FRANCE EN 2001 : UN SOLDE DE + 3,93 MDS €

Solde de la balance commerciale céréalière de la France en valeur

(milliards d'€)

Années civiles	Grains	Produits dérivés(*)	Total
2001	3,369	0,559	3,928
- U.E.	2,652	0,169	2,821
- autres pays	0,717	0,390	1,107
2000	3,823	0,586	4,409
- U.E.	2,861	0,165	3,026
- autres pays	0,962	0,421	1,383
1999	3,843	0,504	4,347
- U.E.	2,901	0,140	3,041
- autres pays	0,942	0,364	1,306
1998	3,275	0,598	3,873
- U.E.	2,604	0,153	2,757
- autres pays	0,671	0,445	1,116

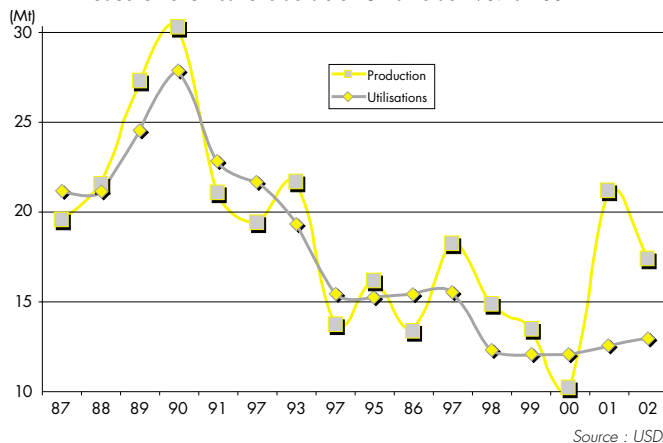
(*) Farine, malt, semoule

Source : Douanes

UKRAINE : ÉVOLUTION DE LA SITUATION CÉRÉALIERE SUR 15 ANS

L'Ukraine est devenue depuis la récolte 2001 un exportateur significatif de blé. Ce phénomène est dû à la disparité entre l'évolution de la production et des utilisations ukrainiennes de blé. D'une part, les récoltes sont remontées à un niveau d'environ 20 Mt, qui n'avait plus été atteint depuis 1993 (21,3 Mt en 2001 ; de 17 à 21 Mt en 2002 selon les diverses prévisions), mais qui reste inférieur aux maxima obtenus avant la perestroïka. D'autre part, les utilisations intérieures de blé, qui ont chuté de 40 % depuis cette époque, n'ont pas redécollé. La reconstitution des troupeaux, forts consommateurs de céréales mais en grande partie abattus du fait de la baisse du pouvoir d'achat alimentaire des ukrainiens depuis 10 ans, est en effet très lente.

Production et utilisations de blé en Ukraine de 1987 à 2002



Source : USDA

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.